



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Fonctionnement

Question écrite n° 15583

### Texte de la question

M Alain Fort attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le sport à l'école. Actuellement, les lycéens ne bénéficient souvent que de deux heures hebdomadaires d'EPS et les collégiens de trois heures. Le sport est une discipline à part entière qui contribue à l'épanouissement et à la formation des jeunes au même titre que les mathématiques ou la grammaire. Il lui demande quelles sont ses intentions concernant la revalorisation de l'éducation physique et sportive.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'amélioration de l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans l'enseignement secondaire résultera, à la prochaine rentrée scolaire, de plusieurs dispositions. Tout d'abord, l'accueil d'enseignants nouveaux permettra d'aboutir à une plus complète couverture des horaires obligatoires et de réduire presque totalement les heures non assurées dans la discipline. Outre ces améliorations liées à l'encadrement, il est envisagé de renforcer les horaires d'éducation physique et sportive dans les sections d'éducation spécialisée pour arriver progressivement à trois heures, comme dans les autres classes de collèges. Cette mesure pourra déjà être mise en œuvre là où des moyens seront disponibles. Il convient également de rappeler l'obligation de création d'une association sportive dans chaque établissement, ainsi tous les élèves qui le souhaitent peuvent avoir accès à trois heures d'activités physiques et sportives supplémentaires s'ajoutant aux horaires d'enseignement obligatoire d'éducation physique et sportive. Enfin, les élèves sportifs de haut niveau bénéficieront de moyens supplémentaires qui permettront la mise en place d'actions spécifiques en leur faveur, que ce soit sous forme de cours de rattrapage ou, lorsque l'effectif se révèle suffisant, par l'organisation d'une scolarité adaptée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Fort Alain](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15583

**Rubrique :** Education physique et sportive

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 juillet 1989, page 3121